



PREFET DE LA VIENNE

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET SITUÉ HORS SITE NATURA 2000

Ce formulaire doit être joint au dossier de demande d'autorisation ou de déclaration des projets, travaux, manifestations,... figurant sur les listes du R414-19 du code de l'environnement ou de l'arrêté préfectoral n°2011/DDT/SEB/391 du 25 mai 2011

Le présent formulaire concerne uniquement **les projets ou interventions cumulant les conditions** suivantes :

- situés **en dehors des sites** Natura 2000 (voir annexe 2) ;
- qui ne concernent pas une **manifestation sportive** ;
- qui s'avèrent suffisamment éloignés de sites Natura 2000 pour être **a priori sans incidence** sur aucun site Natura 2000 ;
- faisant l'**objet d'une demande** d'autorisation ou de déclaration.

ATTENTION : Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le ou les sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

*Ce formulaire constitue le minimum permettant au **service administratif instruisant le projet** de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23).*

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) : COLAS France

Adresse : 1 rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

Téléphone : 02 28 01 99 81

Email : gaetan.bourasseau@colas.com

NATURE et DESCRIPTION DU PROJET :

Description synthétique, date d'interventions prévues...

La société COLAS France souhaite remblayer une ancienne sablière sur la commune de Valdivienne avec des déchets inertes provenant de ses chantiers. Le stockage de déchets inertes sur le site permettrait de retrouver pour partie la topographie originelle du site.

Le volume de stockage de déchets inerte sur le site sera de 125 000 m3.

En complément au stockage de déchets inertes, durant les premières phases d'exploitation du site, une zone de transit de produits minéraux sera mise en place sur 3500 m²

LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ALENTOURS :

Joindre une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^e, plan de masse, plan cadastral, etc ...).

L'ensemble des éléments liés au projet doit également apparaître sur la carte (accès chantiers, emprise temporaire pour stockages, zones de vol, ...).

Sites Internet permettant de localiser les sites Natura 2000 :

Internet DDT86 : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-2000/Les-sites-Natura-2000-dans-la-Vienne/Les-sites-NATURA-2000>



Internet DREAL http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/l_n2000_enjeux_rivieres_r54.map

Portail Natura 2000 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES POUR EVALUER LA SUSCEPTIBILITE D'INCIDENCE : distance par rapport aux sites, effets potentiels

CAS 1 : Mon projet se situe à plus de 1 km d'une ZPS et à plus de 2 km d'un site rivière/milieus aquatiques :

OUI NON

Dans l'affirmative, il est admis que la conclusion d'absence d'incidence est valable sans argumentation complémentaire.

Conclure directement l'évaluation en page 5.

CAS 2 : Mon projet se situe à moins de 1 km d'une Zone de protection spéciale (ZPS) :

OUI NON

(Si **OUI** préciser la distance en face du site concerné dans le tableau ci-dessous)

ZPS FR5212006	CHAMPAGNE DE MERON	
ZPS FR5412016	PLATEAU DE BELLEFONDS	
ZPS FR5412017	BOIS DE L'HOSPICE, ETANG DE BEAUFOUR	
ZPS FR5412018	ZPS PLAINES DU MIREBELAIS ET DU NEUVILLOIS	
ZPS FR5412019	REGION DE PRESSAC ETANG DE COMBOUR	
ZPS FR5412022	PLAINE DE LA MOTHE ST-HERAY LEZAY (ZPS OUTARDE)	

Selon le bruit, la période de travaux, ou d'activité générée par le projet, des dérangements peuvent être occasionnés pour certaines espèces d'oiseaux (notamment en période de reproduction ou de rassemblement post-nuptial). **Précisez les effets « bruits » du projet et la période de travaux ou d'activité.**

Types de bruits occasionnés par les travaux et l'activité ?

A quelle période ?

Mesures prises pour éviter tout dérangement :

CAS 3 : Mon projet se situe à moins de 2 km d'un site rivière/ milieux aquatiques :

OUI NON

(Si **OUI** préciser la distance en face du site concerné dans le tableau ci-dessous)

FR5400458	BRANDE DE LA PIERRE-LA	
FR5400460	BRANDES DE MONTMORILLON	
FR5400462	VALLEE DE LA GARTEMPE	
FR5400463	RUISSEAU DE LA CROCHATIERE	
FR5400467	VALLEE DU SALLERON	
FR5400535	VALLEE DE L'ANGLIN	
FR5402004	BASSE VALLEE DE LA GARTEMPE	

Si votre projet risque d'entraîner des rejets ou écoulements, même accidentels, vers les milieux aquatiques ou humides connectés à un des sites ci-dessus, alors il existe un risque d'altération d'habitat ou d'habitat d'espèce.

Nature des rejets ou des écoulements potentiels (y compris accidentels) : (indiquez néant si tel est le cas)

Mesures prises pour éviter leur diffusion vers le milieu aquatique :

Si votre projet risque d'empêcher la circulation de la faune le long du cours d'eau, ou qu'il génère des dérangements (bruits, activité, ...) alors il existe un risque de dérangement vis à vis des mammifères liés au milieux aquatiques (loutre, castor, vison).

Nature des dérangements (indiquez néant si tel est le cas) :

Mesures prises pour éviter ces dérangements :

ATTENTION : Votre projet peut être éloigné d'un site du département de la Vienne, mais peut entraîner des incidences sur un espace Natura 2000 situé dans un département limitrophe. Il est de votre responsabilité de vous rapprocher de la Direction Départementale du Territoire concernée.

CONCLUSION PROPOSEE PAR LE DEMANDEUR :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés.

ATTENTION : Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000

Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), ainsi que dans le présent formulaire, et dont je certifie l'exactitude, je déclare que :

Mon projet se situe dans le Cas 1 et il ne génère donc aucune incidence sur les sites Natura 2000

Mon projet se situe dans le Cas 2 ou 3 et il ne génère pas d'incidences sur les sites Natura 2000.

Je justifie ma conclusion par les arguments suivants :

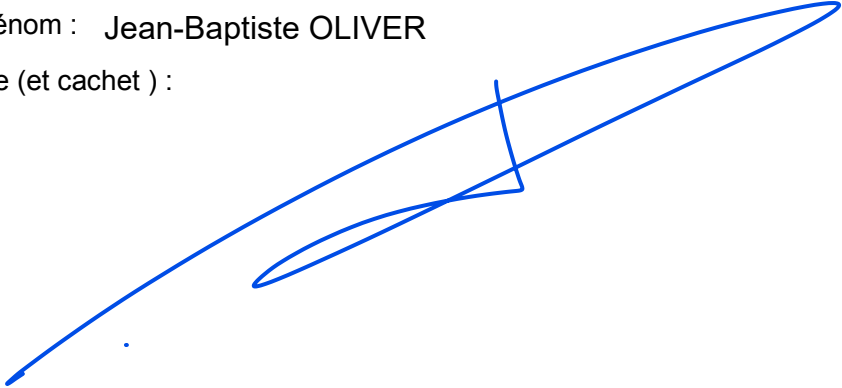
Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir liste jointe) pour identifier les risques potentiels de mon projet sur les enjeux Natura 2000.

Argumentaire obligatoire :

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice _____,

représentée Monsieur ou Madame _____

Mon projet se situe dans le Cas 2 ou 3 et il est susceptible de générer des incidences sur les sites Natura 2000. L'évaluation doit se poursuivre par l'analyse plus approfondie de mesures de réduction ou de suppression des effets , le projet ne pouvant être autorisé en l'état. *(Vous pouvez utiliser un formulaire thématique ou le formulaire général pour les projets en site Natura 2000).*

Fait à (lieu) : <u>Poitiers</u>	Le (date) : <u>02/11/2021</u>
Nom, Prénom : <u>Jean-Baptiste OLIVER</u>	
Signature (et cachet) : 	

L'animation des sites Natura 2000 en Vienne - Contacts

Structure animatrice	Nom animateur	Téléphone animateur	Sites Natura 2000
Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne (LPO86) 05 49 88 55 22	Morgane REVOL	06 27 81 04 56	Forêt et pelouses de Lussac
			Brandes de la Pierre Là
			Bois de l'Hospice - Étang de Beaufour
			Vallée du Salleron
	Louis PERSON	07 86 31 67 67	Vallée de la Gartempe
			Région de Pressac - Étang de Combourg
			Plateau de Bellefonds
	Thierry DUBOIS	06 72 46 96 58	Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois
			Landes du Pinail
Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) 05 49 50 50 30	Julien VENTROUX	06 11 47 04 83	Forêt de Moulière, Landes du Pinail, Bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran
			Brandes de Montmorillon - Camp de Montmorillon et Landes de Sainte-Marie
Vienne Nature 05 49 88 99 04	Miguel GAILLEDROT	05 49 88 99 04	Basse Vallée de la Gartempe
			Étangs d'Asnières
			Vallée du Corchon
			Vallée de l'Anglin
Animation pas encore lancée			Ruisseau de la Crochatière
			Carrière des Pieds Grimauds
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 02 41 53 66 00	Guillaume DELAUNAY		Champagne de Méron
Conseil départemental des Deux-Sèvres 05 49 06 79 79	Natacha BOUET	05 17 18 81 62	Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay

Annexe 2 : Cartographie des sites Natura 2000 dans la Vienne

